



CRÉDIT MUTUEL  
ALLIANCE FÉDÉRALE

## UN ACCORD HANDICAP DE BON NIVEAU SIGNÉ PAR LA CFDT

La CFDT du Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale réclame depuis longtemps une politique volontariste concernant le domaine du handicap.

**Nous avons été entendus.**



**#S'ENGAGER POUR CHACUN,  
AGIR POUR TOUS**

Un constat préalable a été réalisé de février à juin 2020 et le résultat n'est pas reluisant. Il faut le reconnaître, le Groupe n'est pas à la hauteur de ses ambitions mutualistes et de ses engagements d'entreprise à mission. Le taux d'emploi cumulé des personnes ayant la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) au niveau du Groupe en 2020 est de 2.1%, soit bien en dessous de l'obligation légale de 6%.

La **CFDT** partage la volonté de s'inscrire dans une dynamique positive et ambitieuse en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, des salariés souffrant d'une maladie invalidante et des salariés proches aidants.

### Cet accord comprend notamment :



- Pour les salariés en situation de handicap ou souffrant d'une maladie invalidante
  - Des mesures pour l'embauche et l'intégration,
  - Des mesures pour le développement et le maintien dans l'emploi au sein du Groupe,
  - Des référents désignés (employeurs et élus du personnel),
  - Un accompagnement individualisé pour l'aménagement du poste de travail, des horaires, des conditions et de la charge de travail,
  - Des garanties pour l'égalité des chances tout au long de la carrière,
  - Des actions concernant la formation, la sensibilisation et la communication.



- Pour les salariés proches aidants
  - Un accompagnement individualisé,
  - Des autorisations d'absences,
  - Des aides financières.

La **CFDT** s'est pleinement inscrite dans cette démarche en signant cet accord ambitieux.

Il comprend des objectifs clairs, des moyens avérés, une vraie politique d'engagement contre les discriminations et pour la promotion des diversités. L'objectif est d'atteindre le taux légal d'emploi de 6% de salariés ayant la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé, soit un recrutement en cumulé sur le Groupe de 600 salariés en 3 ans.

## CHANGEONS NOTRE REGARD SUR LE HANDICAP

Consultez l'accord en ligne :

[Accord de Groupe Handicap et proches aidants](#)

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter :

[\*\*cfdtcmic@cic.fr\*\*](mailto:cfdtcmic@cic.fr)

Vos élus **CFDT** sont là pour vous accompagner

